

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 20 JUIN 2024 Délibération n° 05-05_20-06-2024
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 14/06/2024 Lieu de la séance : Lavau-sur-Loire Date de la séance : 20/06/2024
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, D. GUILLE, T. GADAIS, P. MARTIN, J.P BLANC, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : M. GALLERAND, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 24 Procurations : 10 Absent : 1 Nombre de votants : 34 (Le Président n'a pas pris part au vote)
Absents excusés ayant donné procuration à : V. BARILLAU pouvoir à JL. THAUVIN R. GUYON pouvoir à M. GALLERAND M. GUILLARD pouvoir à N. FLAURAUD S. MAURE pouvoir à S. HALLIEN-LANIO P. BRIAND pouvoir à M. LEJEUNE D. HARIOT pouvoir à S. PASCO Y. TAILLANDIER pouvoir à C. SACHOT E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE J. LERAY pouvoir à J. TATARD P. CHABAUD pouvoir à I. LE BELLEGO	Présidence : M. MÉZARD Secrétaire de séance : C. SACHOT Rapporteur : JL. THAUVIN
Absents excusés : A. JOGUET	

COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET ANNEXE PISCINES

Le compte administratif du budget annexe Piscines fait ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 753 628,62 €	115 295,37 €
DEPENSES	1 673 964,38 €	295 927,53 €
Résultat des sections	79 664,24 €	-180 632,16 €
Restes à réaliser recettes	-	100 000,00 €
Restes à réaliser dépenses	-	107 613,70 €

Vu la commission des finances du 5 juin 2024,

CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- DE VOTER le compte administratif 2023 du budget annexe Piscines, tel que présenté,
- D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 21 juin 2024

Claudine SACHOT
Secrétaire de séance

Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

25 JUIN 2024

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

25 JUIN 2024

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU